

CONTROLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Vérification de la conformité des installations et des équipements conformément à la réglementation en vigueur.

Gains estimés

Selon les établissements

Titulaires

APAVE

Nicolas BLAISE
06 27 84 26 35

nicolas.blaise@apave.com

→ Lot 1



ADIAG

Alexandra AUBINAUD
06 98 86 89 50

alexandra.aubinaud@adiag.apave.com

→ Lot 2



Moyens d'accès



GRUPEMENT DE
COMMANDE



CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



4 ans

De janvier 2020 à décembre 2023



MARCHÉ ACTIF

Descriptif du marché

Ce marché est constitué de 2 lots :

Lot 1 : Contrôles techniques généraux

Lot 2 : Diagnostics techniques

Les contrôles et diagnostics techniques périodiques permettent :

- de vérifier la conformité réglementaire des installations et des équipements à la réglementation applicable,
- d'informer les établissements adhérents sur la conformité des installations et équipements à la réglementation en vigueur,
- d'obtenir des rapports de contrôle technique et d'en faire des éléments de travail et de discussions, avec la rédaction de documents de synthèse,
- d'améliorer la sécurité technique des installations et équipements au regard des rapports des contrôles techniques,
- A cette fin, le titulaire analyse les non-conformités, leurs antériorités et leur gravité et remet une préconisation par observation formulée.



Les points forts

- La gestion et le suivi commercial en tant que Grand Compte avec une gestion de proximité des prestations.
- Un interlocuteur dédié à chaque établissement : le chef d'agence.
- Le reporting et la veille réglementaire auprès des établissements : newsletter, service de veille via la plateforme sécurisée Avisé.
- Un déploiement du marché avec l'appui des 13 responsables animation des ventes.
- Un outil de consultation en ligne : ApogeeOne.



Des experts hospitaliers

Ce marché a été réalisé par la filière Services du CHU de Nantes afin de répondre à l'ensemble de vos besoins.

CONTROLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES



Descriptif

Lot 1 : Contrôles techniques généraux

- **Sous-lot 1** : Installations électriques
- **Sous-lot 2** : Installations de protection contre la foudre
- **Sous-lot 3** : Installations de protection incendie
- **Sous-lot 4** : Installations thermiques, climatisation
- **Sous-lot 5** : Equipements sous pression
- **Sous-lot 6** : Installations de gaz combustible
- **Sous-lot 7** : Installations de cuisson
- **Sous-lot 8** : Installations de gaz médicaux
- **Sous-lot 9** : Ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- **Sous-lot 10** : Portes, portails
- **Sous-lot 11** : Machines
- **Sous-lot 12** : Appareils et accessoires de levage
- **Sous-lot 13** : Equipements pour travaux temporaires en hauteur et de protection
- **Sous-lot 14** : Cuves, bassins et réservoirs
- **Sous-lot 15** : Equipements sportifs et aires de jeux
- **Sous-lot 16** : Rayonnement (radon, rayonnements électromagnétiques, rayonnements optiques)
- **Sous-lot 17** : Eau (disconnecteurs)
- **Sous-lot 18** : Air intérieur
- **Sous-lot 19** : Nuisances sonores
- **Sous-lot 20** : Polluants atmosphériques
- **Sous-lot 21** : Pollution de l'eau
- **Sous-lot 22** : I.C.P.E.
- **Sous-lot 23** : Valeurs limites d'exposition professionnelle
- **Sous-lot 24** : Transport matières dangereuses

Lot 2 : Diagnostics techniques

- **Sous-lot 1** : Diagnostic technique immobilier
- **Sous-lot 2** : Accessibilité handicapés et P.S.E.
- **Sous-lot 3** : Diagnostic amiante



Informations auprès de la filière Services :



ACHETEUR : Vivien LECAMP
Tel : 06 34 45 26 42 - vivien.lecamp@uniha.org
ASSISTANTE ACHATS : Laëtitia RUBEAUX
Tel : 02 40 84 60 28 - laetitia.rubeaux@uniha.org



Bon usage

L'organisation mise en place est la suivante :

- Rendez-vous entre l'établissement et le Titulaire pour définir les missions ;
- Validation d'un planning annuel d'intervention ;
- Envoi des avis de passage 15 jours ouvrés avant les échéances, avec les horaires d'intervention ;
- Rappel des conditions d'exécution et les règles de sécurité ;
- Vérification de l'état de conservation des installations et équipements ;
- Restitution sur les constats effectués et formalisation de recommandations d'amélioration ;
- Explication des observations et recommandations ;
- Proposition d'assistance éventuelle, d'actions correctives ;
- Signature du registre de sécurité ;
- Alerte en cas de non-conformité grave constatée lors de la visite ;
- Formalisation du rapport d'intervention ;
- Rédaction de la synthèse des observations et des recommandations ;
- Emission d'un rapport ;
- Bilan des interventions de l'année en fin d'exercice avec proposition d'axes de progrès.



Nous rejoindre

Vous êtes adhérent UniHA ?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à centraleachat@uniha.org

Vous souhaitez adhérer à UniHA ?

Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org ou par téléphone au 04 86 80 04 78.